



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

20 avril 2026

## L'AMF Québec, la CVMO et l'AMF France concluent un accord pour la cotation croisée de valeurs mobilières au Canada et en France

L'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF Québec), la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'Autorité des marchés financiers de France (AMF France) ont conclu un accord visant à soutenir la cotation croisée (ou intercotation) initiale de valeurs mobilières sur une bourse, au moyen d'un prospectus, au Canada et en France en instaurant une nouvelle coopération qui facilitera le dialogue et l'échange d'informations entre les autorités en valeurs mobilières des deux pays.

*« Les marchés des capitaux du Canada connaissent une période de bouleversements rapides en raison de l'incertitude économique mondiale », a déclaré Yves Ouellet, président-directeur général de l'AMF Québec. « Dans ce contexte, l'AMF Québec et la CVMO continuent d'appuyer la compétitivité de ces marchés, comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières s'y sont engagées en avril 2025. »*

*« La coopération et l'échange d'informations entre pays sont importants pour faciliter la réglementation des émetteurs dont les valeurs mobilières sont cotées sur plusieurs marchés », a poursuivi Grant Vingoe, chef de la direction de la CVMO. « Cet accord constitue un autre moyen de soutenir les émetteurs canadiens et de leur ouvrir de nouvelles possibilités. »*



« Ces dernières années, l'AMF France a démontré sa capacité à soutenir l'attractivité des marchés des capitaux français, qui est l'une de nos grandes priorités stratégiques. Nous poursuivons cette ambition en défendant la vision française d'un système financier intègre, résilient, innovant et compétitif, attentif à la protection des investisseurs et tourné vers le financement de l'économie. Cet accord est très important et confirme la compétitivité de la Place de Paris, comme les excellentes relations avec nos collègues canadiens de l'AMF Québec et de la CVMQ. »

Marie-Anne Barbat-Layani, présidente de l'Autorité des marchés financiers (AMF France)

En vertu de l'accord, les sociétés canadiennes et françaises qui cherchent à obtenir la cotation croisée de leurs valeurs mobilières en France et au Canada par voie de prospectus seront tenues de se conformer aux obligations réglementaires des deux pays de même qu'aux règles applicables des bourses. Si l'accord ne prévoit pas d'allégement réglementaire, il permettra néanmoins à ces sociétés de bénéficier d'un soutien et d'une assistance accrues de l'AMF Québec, de la CVMQ et de l'AMF France tout au long du processus d'examen du prospectus.



### ***À propos de l'AMF Québec***

En tant qu'organisme de réglementation, l'AMF agit pour que le secteur financier demeure dynamique, intègre et digne de la confiance du public. Ses activités d'encadrement touchent, en tout ou en partie, les secteurs des assurances, des institutions de dépôts, des valeurs mobilières et instruments dérivés, de la distribution de produits et services financiers ainsi que du courtage hypothécaire et de l'évaluation du crédit. Pour en savoir plus, consultez le [site Web de l'AMF](https://lautorite.qc.ca/grand-public/) URL = [https://lautorite.qc.ca/grand-public/].

### ***À propos de la CVMO***

La CVMO a pour mandat de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, de favoriser des marchés financiers équitables, efficaces et concurrentiels et la confiance à l'égard de ceux-ci, de favoriser la formation de capital, ainsi que de contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique. Elle conseille vivement aux investisseurs de vérifier l'inscription de toute personne ou société offrant des possibilités d'investissement et de consulter les documents de la CVMO à l'intention des investisseurs, disponibles sur le [site Web de la CVMO](https://www.osc.ca/fr) URL = [https://www.osc.ca/fr].

### ***À propos de l'AMF France***

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre [site](https://www.amf-france.org/fr) URL = [https://www.amf-france.org/fr].

## CONTACTS PRESSE

---

— Sylvain Théberge - Autorité des marchés financiers (Québec)

relationsmedias@lautorite.qc.ca

— Debra Chan - Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO)

media\_inquiries@osc.gov.on.ca

— Direction de la communication - Autorité des marchés financiers (France)

+33 (0)1 53 45 60 28  
media@amf-france.org

### En savoir plus

📌 Ontario & Québec - 2026 – Accord visant à faciliter la cotation croisée

#### Mots clés

EUROPE & INTERNATIONAL

MARCHÉ ACTION

---

## SUR LE MÊME THÈME

---

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ACTUALITÉ MARCHÉS

30 mars 2026

L'AMF signe un accord de consultation pour contribuer aux travaux du FMSB



ACTUALITÉ ACTIONS

09 mars 2026

L'AMF analyse la typologie des acteurs sur le marché actions français au cours des cinq dernières années



RAPPORT / ÉTUDE ACTIONS

09 mars 2026

Typologie des intervenants sur le marché actions français



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*